

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 07 décembre 2020

ORDRE DU JOUR

- Devis de plate-forme concernant l'aire de jeux et complément de financement opération n° 181
- Renouvellement des contrats d'assurances
- Projet voirie ancienne 113 : choix d'un géomètre
- Avenant à la convention de livraison de repas à la cantine
- Attribution éventuelle d'une subvention au Téléthon
- Création de la commission de travail pour le projet de schéma défense incendie
- Acquisition d'une bicyclette électrique
- Convention conseil et assistance au recrutement avec le CDG11
- Création d'un poste à temps plein d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Création d'un poste à temps plein d'agent de maîtrise
- Questions diverses

Séance du conseil municipal du 07 décembre 2020, à 21 heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin Lalande légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Guy Bondouy, maire

Présents : Bondouy Guy, Rouquet Françoise, Delrieu Jean-Pierre, Bourgeois Moyer Eliane, Dreuilhe Jean-Jacques, Courthieu Muriel, Hebert Pascale, Ingrid Quief,, Jammy Rolland, Daniel Kaprielian, Rémi Guilhemat, Estelle Dalla Rosa, Christophe Brousse,

Absents excusés : Mickael Leclair procuration à Guy Bondouy, Valitchek Rodolphe

Secrétaire de séance : Rémi Guilhemat

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13 + 1 procuration

Nombre de conseillers ayant pris part aux délibérations : 13 + 1 procuration

Date convocation du conseil municipal : 01 décembre 2020

Date d'affichage de la convocation : 01 décembre 2020

Rajout à l'ordre du jour :

- Remplacement de l'alarme
- Frais de transfert des biens de l'AFR de Saint Martin Lalande

Délibération n° 66/2020
Domaine : finances locales
Sous domaine : décision budgétaire
Objet : devis plateforme aire de jeux

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 54/2020 concernant le choix de jeux.

Monsieur le maire dépose sur le bureau le devis dressé par l'entreprise Antunes et fils d'un montant de 4749.50 euros TTC pour la création de dalles destinées à l'installation de jeux collectifs pour enfants

Il demande au conseil municipal de délibérer

Après avoir ouï l'exposé de son président

Le conseil municipal décide :

- De ne pas accepter le devis de l'entreprise Antunes et fils pour la somme de 4749.50euros
- Dit que la plateforme sera réalisée par les employés communaux

A l'unanimité

Délibération n° 67/2020
Domaine : finances locales
Sous domaine : décision budgétaire
Objet : renouvellement de contrats d'assurances

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'appel d'offre conduite par Dominique Boisserie Insurance Risk Management concernant le portefeuille d'assurances de la mairie hors assurance liée au personnel prenant effet au 01 janvier 2021.

Compagnies d'assurances contactées SMACL, GROUPAMA, PILLIOT, PNAS, MAIF

Il précise que seules deux compagnies ont répondu à savoir : GROUPAMA et la SMACL

- Dommage aux biens
Responsabilité générale
- Autos et Auto-mission
- Protection juridique générale
- Protection fonctionnelle

Après avoir donné lecture du rapport d'analyse,

Il demande à l'assemblée de se prononcer

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- De contracter auprès de GROUPAMA,
 - Dommage aux biens : 2802.16 euros
 - Responsabilité générale : 997.42 euros
 - Autos et Auto mission : 2590.20 euros
 - Auprès de la SMACL
 - Protection juridique général : 385.82 euros
 - Protection fonctionnelle : 79.90 euros
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

pour 11 – Abstention 3 dont la procuration

Délibération n° 71/2020**Domaine** : institution et vie politique**Sous domaine** : exercice des mandats locaux**Objet** : création d'une commission communale projet de schéma de défense incendie

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de créer une commission en charge, en collaboration avec l'ATD de l'Aude, de l'étude et l'élaboration d'un schéma de lutte contre l'incendie sur l'ensemble du territoire communal.

Il demande à l'assemblée qui est candidat à cette commission.

Après avoir Ouï l'exposé de son président les personnes suivantes sont nommées

Guy Bondouy, Daniel Kaprielian, Françoise Rouquet, Rolland Jammy, Ingrid Quief, Pascale Hebert

Voté à l'unanimité

Délibération n° 72/2020**Domaine** : finances locales**Sous domaine** : décision budgétaire**Objet** : achat d'une bicyclette électrique

Monsieur le maire informe l'assemblée que madame Reverdy Claudette fait valoir son droit à la retraite à compte du 01 janvier 2021.

Après 35 ans de présence dans notre collectivité, il propose d'offrir à cet employé modèle une bicyclette électrique.

Il dépose sur le bureau le devis d'un montant de 2020.00 euros toutes taxes comprises et sollicite l'avis de l'assemblée.

Après avoir Ouï l'exposé de son président, le conseil municipal décide d'acquérir la bicyclette électrique.

Délibération n° 73/2020**Domaine** : fonction publique**Sous domaine** : personnel titulaire**Objet** : convention conseil et assistance au recrutement

Le maire informe l'assemblée :

Le Centre de gestion de l'Aude au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 et la délibération de son conseil d'administration en date du 8 décembre 2014, a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires la mission facultative supplémentaire suivante :

- Aide au recrutement

Les conditions générales de mises en œuvre de cette prestation ainsi que le tarif sont indiquées dans la convention proposée par le centre de gestion de l'Aude.

Le maire propose à l'assemblée

- De signer la convention proposée par le CDG 11 dans le cadre du recrutement
 - o Rédacteur **ou** rédacteur principal 1^{ère} classe **ou** rédacteur principal 2^{ème} classe **ou** secrétaire de mairie prévu à compter du 1^{er} mars 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 article 22-26-1 décide d'autoriser monsieur le maire à signer la convention « mission de conseil et assistance au recrutement » avec le CDG 11 pour le recrutement désigné ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Délibération n° 68/2020

Domaine : finances locales

Sous domaine : décision budgétaire

Objet : choix du géomètre projet réfection voirie ancienne 113

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation complète « Ancienne 113 » et le besoin d'un relevé topographique de la zone

Il dépose sur le bureau trois devis concernant un relevé topographique dressé conformément au cahier des charges élaboré par le cabinet CETUR LR.

Cabinet de géomètre Axiome montants cumulés des devis 4188 euros toutes taxes comprises

Cabinet Lefèvre montant du devis 5760.00 euros TTC

Cabinet Daniel Lautié montant du devis 6394.75 euros TTC

Après avoir étudié les trois propositions

Le conseil municipal décide d'autoriser monsieur le maire à signer le devis du Cabinet de géomètres Axiome pour un montant global de 4188 euros TTC

Voté à l'unanimité

Délibération n° 69/2020

Domaine : finances locales

Sous domaine : décision budgétaire

Objet : avenant à la convention à la livraison de repas à la cantine

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'après quelques jours de fonctionnement il s'avère nécessaire de revoir le quantitatif des portions. En effet lors de l'approbation du contrat, il n'a pas été fait de différence entre les repas pour les enfants de maternelles et ceux du primaire. L'expérience montre que les quantités sont très copieuses et les déchets en conséquence.

Aussi afin de rétablir ce dysfonctionnement il s'avère nécessaire de compléter le contrat par un avenant mentionnant les repas pour la maternelle au prix de 2.754 euros toutes taxes comprises.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Compte tenu que les portions sont trop copieuses pour les enfants de maternelles monsieur le maire est autorisé à signer l'avenant ci-joint à la convention de livraison de repas 2020-2021

Voté à l'unanimité

Délibération n° 70/2020

Domaine : finances locales

Sous domaine : décision budgétaire

Objet : subvention Téléthon

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des conditions sanitaires annulant bon nombre de manifestations au profit du téléthon il y a lieu d'attribuer à cette association une subvention 2020 d'un montant à déterminer.

Il propose à l'assemblée de fixer la somme à attribuer et le mode de financement.

Le conseil municipal après en avoir longuement débattu décide :

- D'attribuer la somme de 700 euros à l'association du Téléthon
- De fixer le financement suivant ; débit du compte 605 crédit du compte 6574.

Voté à l'unanimité

- De créer le poste d'agent de maîtrise à temps plein
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021

Fixe le tableau de effectifs comme suit :

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif budget	Effectif pourvu	Temps non complet
<u>Service administratif</u>				
- Attaché territorial	A	1	1	
- Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
- Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C			
<u>Service technique</u>				
- Agent de maîtrise principal	C	1	1	
- Agent de maîtrise territorial	C	3	2	
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe au titre des conditions antérieures applicables en 2016	C		1	
- Adjoint technique	C	2	2	
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
<u>Service social</u>				
- Agent social	C			
- Agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1

A l'unanimité

Délibération n° 76/2020

Domaine : finances locales

Sous domaine : décision budgétaire

Objet : remplacement de l'alarme

Monsieur le maire informe l'assemblée que le fonctionnement de l'alarme présente quelques défaillances nécessitant de remplacer le mécanisme actuel par un système plus performant par le passage à une centrale IP/GSm NFA2p

Il dépose sur la table le devis dressé par l'entreprise SECURITAS en charge de l'entretien pour un montant de 2760.00 euros toutes taxes comprises.

Il demande à l'assemblée de se prononcer

Le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise monsieur le maire à signer le devis
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

A l'unanimité

Délibération n° 77/2020

Domaine : finances locales

Sous domaine : décision budgétaire

Objet : frais de transfert des biens de l'AFR de Saint Martin Lalande

Monsieur le maire informe l'assemblée que les parcelles constituant les biens de l'Association foncière de Remembrement ont été évaluées à la somme de 790.00 euros et qu'il convient d'indemniser l'association à hauteur de ce montant.

Il demande à l'assemblée de se prononcer

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Décide d'accepter les parcelles rétrocédées par l'AFR

Délibération n° 74/2020

Domaine : fonction publique

Sous domaine : personnel titulaire

Objet : création d'un poste à temps plein d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Considérant l'avis favorable de la commission technique pour l'accroissement du temps de travail de madame Nathalie Lassus, considérant que madame Lanjard sera placée en congés maladie à compter du 22 décembre et fera valoir son droit à la retraite à compter du 01 juin 2021 il convient de réorganiser le service en créant un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 01 janvier 2021.

Il précise en outre que le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet sera supprimé au profit du poste à temps plein dès que celui-ci sera pourvu.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir longuement délibéré, décide :

- De créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2021
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021
-

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif budget	Effectif pourvu	Temps non complet
<u>Service administratif</u>				
- Attaché territorial	A	1	1	
- Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
- Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C			
<u>Service technique</u>				
- Agent de maîtrise principal	C	1	1	
- Agent de maîtrise territorial	C	3	2	
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe au titre des conditions antérieures applicables en 2016	C		1	
- Adjoint technique	C	2	2	
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
<u>Service social</u>				
- Agent social	C			
- Agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1

Voté à l'unanimité

Délibération n° 75/2020

Domaine : fonction publique

Sous domaine : personnel titulaire

Objet : création d'un poste à temps plein d'agent de maîtrise

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 55/2020 et précise que le poste d'agent de maîtrise créé lors du conseil municipal en date du 10 novembre dernier au titre de la promotion interne doit être créé à temps plein compte tenu de la réorganisation du service dû au départ de madame Claudette Reverdy en retraite.

Il demande à l'assemblée de se prononcer

Le conseil municipal après en avoir longuement délibéré, décide :

- au prix de 790.00 euros
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2021
 - Autorise monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire

1 2 2

A l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de populations

Le recensement de population est reporté d'un an compte tenu des conditions sanitaires

Les vœux de monsieur le maire

La cérémonie des vœux à l'occasion de la nouvelle année est annulée compte tenu des conditions sanitaires en vigueur

